RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ MARIE & LOUIS PASTEUR

UFR SJEPG
Sciences juridiques économiques politiques et de gestion

PROCEDURE INSCRIPTION EN LIGNE CRFPA

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Ouverture du bureau de la scolarité

- Accueil tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h
- Vous pouvez nous écrire à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr en précisant bien votre nom-prénom et votre promotion.
- Vous pouvez téléphoner au 03.81.66.67.49 en cas de difficultés pour l'inscription au crfpa.

Attention, l'établissement sera fermé durant la période des vacances de Noël, soit du 21 décembre 2026 au 3 janvier 2027. Il ne sera donc pas possible de nous joindre ou de vous rendre dans nos locaux.

Procédure d'inscription

1ère étape : Paiement de la CVEC

Attention le site de la CVEC sera sans doute fermé depuis le 17/12-18h jusqu'au 03/01/2027, vous ne pourrez donc pas régler la CVEC durant cette période.

Avant l'inscription, vous devez vous acquitter de la « Contribution vie Etudiante et Campus » sur le site https://cvec.etudiant.gouv.fr/.
Une quittance ou attestation vous sera délivrée, elle sera obligatoire dans le processus d'inscription.

Pour les inscriptions en ligne, le numéro de quittance devra être saisi.

Les étudiants assujettis et exonérés (boursiers, réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire, demandeurs d'asile) doivent également effectuer cette démarche.

Les étudiants non assujettis (étudiants en formation continue, échanges internationaux, auditeurs libres) n'ont pas à effectuer cette démarche.

Pour plus d'informations, consultez le site : http://cvec-info.nuonet.fr/la-cvec.html

2ème étape : Préinscription sur eCandidat

Du 1er septembre 2026 au 13 décembre 2026, vous devez vous préinscrire sur eCandidat en allant sur la plateforme d'admission de l'université : **http://admission.univ-fcomte.fr/11-ecandidat.php**

3ème étape : Confirmation sur eCandidat

A réception du mail d'admission favorable et au plus tard le 16 décembre 2026, confirmer votre inscription sur eCandidat.

4ème étape : inscription administrative : dépôt des pièces justificatives

Numériser et déposer vos pièces au plus tard le 16 décembre 2026 sur votre compte Pégase : http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-ufr-sjepg.php

5ème étape : Inscription administrative et paiement avant le 31 décembre 2026

Une fois vos pièces validées par la scolarité, retourner sur votre compte Pégase pour régler votre inscription administrative via le lien ci-dessous :

http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-ufr-sjepg.php

Le dossier d'inscription à l'examen fait partie des pièces demandées. Dossier à télécharger sur le site de l'IEJ.

La fiche de choix des épreuves est à envoyer par mail à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr avant le 30 avril. Téléchargez la fiche de choix des épreuves sur le site de l'IEJ.

6ème étape : Paiement des frais pédagogiques

Avant le 31 décembre 2026, vous devez régler les frais pédagogiques de 300 euros soit :

- par TPE virtuel https://applications.univ-fcomte.fr/PAIEMENTENLIGNE_WEB/FR/TPEV.awp en complétant tous les champs et en précisant « paiement des droits pédagogiques ». Pour finaliser la transaction TPE, indiquez le code « 1789 ».
- par virement en nous renvoyant la preuve du virement à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Indentifier Code)
FR76	1007	1250	0000	0010	0262	267	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE PASTEUR MARIE ET LOUIS PASTEUR

AVIS IMPORTANT : les étapes 4 et 5 peuvent être longues à réaliser dans la mesure où toutes les pièces doivent être déposées et que les paiements (inscription et frais pédagogiques doivent intervenir avant le 31 décembre). Le virement bancaire des frais pédagogiques peut également prendre 2 ou 3 jours en fonction des banques. Par conséquent, ne vous y prenez pas à la dernière minute au risque de voir votre inscription rejetée.

Contrôle de l'inscription

Les inscriptions seront contrôlées régulièrement après le dépôt des pièces justificatives. Vous recevrez un mail de validation si votre inscription est complète et vous pourrez alors payer les droits d'inscription. Les certificats de scolarité seront à récupérer sur votre ENT (Espace Numérique de Travail). Pour les primo-arrivants, la carte d'étudiant sera envoyée par voie postale sur demande et le sticker sera à retirer à l'accueil pour les réinscriptions.

En cas de pièces manquantes ou refusées, vous recevrez également un mail. Il faudra alors redéposer les pièces avant le 16 décembre 2026 sur le lien suivant : http://admission.univ-fcomte.fr/inscription-ufr-sjepg.php

La scolarité ne sera pas en mesure de contrôler les dossiers durant la période de fermeture de l'établissement. Si votre dossier est incomplet, celui-ci sera rejeté définitivement.

POUR VOUS AIDER :

A faire avant le 14 décembre :

☐ J'ai payé la CVEC sur le site du CROUS

☐ Je me suis préinscris sur eCandidat

A faire au plus tard le 16 décembre :

☐ J'ai confirmé ma candidature sur eCandidat à réception de l'avis favorable.

☐ J'ai déposé mes pièces justificatives sur mon compte Pégase.

A faire avant le 31 décembre :

☐ J'ai réglé mes droits d'inscription sur mon compte Pégase (0 euro pour les boursiers ou 255 euros en diplôme principal – 167 euros pour une inscription complémentaire lorsque j'ai déjà réglé mon inscription en master).

☐ J'ai payé les frais pédagogiques de 300 euros par CB (TPE virtuel) ou par virement et j'ai transmis la preuve de paiement.